

----- Forwarded message -----

From: anthony avril <[avril.anthony@gmail.com](mailto:avril.anthony@gmail.com)>  
Date: Thu, 27 Nov 2014 15:58:42 +0100  
Subject: Enquête publique Grand Port Maritime de Rouen  
To: [mairie-de-moulineaux@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-moulineaux@wanadoo.fr)

Bonjour,

Suite à la diffusion de l'information semaine dernière par une note dans le journal de la commune, et à la recherche d'information supplémentaire sur le site internet d'Haropaport, j'ai les questions et commentaires suivants :

Commentaires sur le dossier ICPE de Janvier 2014 :

Etude acoustique :

-Une étude acoustique a été réalisée en juillet 2009. Pourquoi une étude plus récente n'a-t-elle pas été effectuée ? Une dérive des informations recueillies est probable et susceptible de fausser les résultats des simulations de calcul. Egalement, une partie non négligeable des enregistrements n'ont pas été pris en compte à cause d'une situation orageuse.

-La rotation des camions prises en compte est de 104 camions/jour pendant 8h avec une vitesse de 30km/h. quelle est l'origine de la notion de 67.0 dB(A) prise en compte ? considère-t-elle seulement le déplacement ou celle du chargement /déchargement de 14m3 de grave (dont le niveau de bruit est plus important) -Les refoulements R1 et R2 ne sont pas pris en compte simultanément.

Hors au vu du trafic annoncé, les deux pelleteuses devront travaillées en même temps.

-Les pelleteuses serviront elles uniquement au chargement des produits ou également au déchargement. Au rythme annoncé d'un camion toutes les 4 minutes, 2 pelleteuses seules seront-elles suffisantes. Aucune information sur le processus de déchargement/chargement n'est clairement noté.

-Le bruit de la pelleteuse est annoncé pour 92.6dB. Mais à quelle situation de service cette valeur correspond-elle ?

-Le bruit d'un pont bascule n'est pas pris en compte : aucune raison n'est précisée.

Analyse des graves :

Certains résultats d'analyses pendant la campagne 2012 montrent des dépassements des seuils S1. Quels sont les moyens qui seront mis en œuvre en cas de détection de dépassement des seuils admissibles, notamment sur des métaux lourds.

Seule la barrière géologique est mise en avant pour éviter une infiltration dans la nappe phréatique Ces résultats seront-ils mis à disposition du public si ce type de situation arrivait?

Odeurs :

Aucune information n'est transmise à ce sujet. Les graves issus du dragage afin d'être décantées ne sont-elles pas issues d'un environnement vaseux au fond du fleuve ?

Poussières :

Comment est statué la nécessité d'utiliser la citerne arroseuse :

est-ce strictement laissé à l'appréciation du responsable du chantier ? Etant donné qu'aucun raccordement à l'eau n'est prévu (cf. passage concernant les sanitaires), quels sont les autres moyens de limitation des poussières est prévu si le camion-citerne ne venait à plus fonctionner ou à être en rupture d'eau ?

Etude acoustique – Orfea Acoustique de sept.2014 :

Cette étude caractérise un lieu de passage à Grand Couronne, mais pas sur le lieu du transit.

Dans ce cas, comme dans la première analyse, on ne mentionne pas le phénomène de réverbération du à l'encaissement de la vallée.

A titre d'exemple, il est très aisé d'entendre le déchargement de conteneurs sur le port de Moulineaux sur les hauteurs de la commune.

Faune et flore local :

Le dossier présenté à l'Agence pour l'Autorité Environnementale, met en évidence la présence d'espèces protégées (Bruant des roseaux et Petit Gravelot notamment).

Ce dossier avance que les animaux présents sur le site ont l'habitude du bruit de l'exploitation et que les mesures de réduction des effets sur le milieu naturel ne sont à mettre en place. Cependant, l'impact sonore et vibratoire sur l'environnement des animaux cités est basé sur la tuyauterie de refoulement depuis une barge et non sur un passage, déchargement et chargement continu de 140 camions ainsi que deux pelleteuses.

Celles-ci sont d'ailleurs prévues d'être situées à proximité de leur lieu de nidification. Avec une nuisance sonore de 92dB à quelques mètres (par comparaison des lieux d'implantations des pelleteuses et du lieu où les différentes espèces ont été repérées), il est difficile de croire que cela n'aura pas d'impact sur ce milieu naturel.

De plus, une autre étude autre que celle de la société d'exploitation a-t-elle été menée sur les présences d'autres espèces sur le site ?

Exploitation de la station :

Le dossier ne précise pas si les jours ouvrables d'exploitation est possible durant les samedis et/ou dimanche

Canalisation Trapil :

En cas d'incident sur les canalisations de transport de produit pétrolier exploitées par la société Trapil traversant le site, quelles sont les moyens d'interventions et de limitation des fuites par le personnel chantier.

Réseau routier : la RD 64 et RD 67 sont mentionnées sur le dossier alors qu'aucun passage camion n'est prévu. Est-ce envisagé à moyen ou long terme ?

Mémoire en réponse à l'avis de l'AE :

La notion de batardeau et de vanne de barrage a été avancée par l'AE afin de stopper toute évacuation dans le fleuve de pollution présente dans le bassin de décantation.

Bien que l'AE ait demandé d'explicitier les moyens mis en œuvre, la société d'exploitation parle de calfeutrage par moyen adapté sans aucune autre précision.

Aucun retour précis n'est indiqué sur les moyens mis en place pour maintenir la présence de crapaud calamite.

Dans l'attente d'un retour sur ces observations.

Cordialement

Anthony AVRIL,  
2 Résidence Les Celtes